

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

Accusé de réception en préfecture
076-267600948-20240709-D19072024-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 JUILLET 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 19/06/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente.

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Etait excusée :

Madame Sylvie MALIÉ qui donne pouvoir à Madame Fabienne MANDEVILLE

Délibération n° : D. 19/07.2024
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Renouvellement de la Convention d'engagements réciproques avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Séniors

C.C.A.S. DE LILLEBONNE
du Conseil d'Administration
Séance du 03.07.2024

Délibération n° : D.19/07.2024
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Renouvellement de la Convention d'engagements réciproques avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Séniors

Par délibération n°D.30/10.2024 du 4 octobre 2023, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé Madame la Présidente à signer la convention d'engagements réciproques entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarités Séniors (AND - SC2S) pour l'accueil de volontaires en service civique.

L'objectif de cette convention est de fixer les modalités d'engagements réciproques des parties dans la mobilisation des jeunes en Service Civique Solidarité Séniors.

Cette convention d'une durée d'1 an arrive à échéance. C'est pourquoi, afin de poursuivre ce partenariat, il est nécessaire de la renouveler.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'AND-SC2S pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à signer cette convention et tous documents s'y afférents

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Déchamps", written over a large, loopy flourish.